

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2018

Délibération : Tarif 2019 pour la location d'emplacement de garage dans le sous-sol de l'ancienne usine

Comme chaque année, il convient de fixer le montant des loyers pour l'année prochaine concernant la location d'emplacement de parking dans le sous-sol de l'ancienne usine.

Le Maire rappelle que les conseillers avaient voté dernièrement une hausse d'environ 2 % en 2015, pas d'augmentation en 2016, une augmentation de 2 % en 2017 et pas d'augmentation en 2018. Le Maire rappelle les tarifs de location actuels. Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2% les tarifs pour 2019.

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs 2019
Emplacement de parking (voiture)	22,65 €	23,10 €
Pour un camping-car	27,65 €	28,20 €
Deux emplacements loués à un même foyer	36,40 €	37,12 €
Pour une moto	11,10 €	11,32 €

Délibération : renouvellement adhésion convention dossiers retraite par le CDG (agents CNRACL)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 19 février 2007, autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales. Considérant que l'évolution de la réglementation en matière de retraite est de plus en plus complexe à maîtriser et que St-Cyr-de-Valorges est une petite commune, cette tâche peut être réalisée par le CDG42. Le Conseil Municipal vote et autorise le Maire à signer la convention avec le CDG42 pour renouveler notre adhésion.

Délibération : projet Éolien (voir note de synthèse)

Monsieur Gilbert GRATALOUP, 1^{er} adjoint au maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien « Les Monts d'Éole » sur le territoire des communes de Machézal, Joux et Saint-Cyr-de-Valorges conduit par la Société RES. Il présente la Promesse de bail emphytéotique relative aux servitudes nécessaires à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien envisagé. La société RES sollicite l'accord de la municipalité pour utiliser les terrains et faire des travaux d'amélioration sur les chemins situés sur la commune de Saint-Cyr-de-Valorges et visés ci-après :

PARCELLE OU CHEMIN
Section A, Parcelle 723, Lieu-Dit Les Voisinées
Chemin rural de Valorges
Chemins ruraux, vicinaux et communaux situés entre la D49 et le GR7 inclus

Les membres du Conseil Municipal attestent avoir bien reçu et pris connaissance de la note de synthèse explicative transmise avec les convocations au présent conseil et répondant. Messieurs CHEVRON, THIVILLIER et CHERBLANC, Mesdames BOCHARD et ESCOFET étant concernés à titre privé, ne prennent pas part au débat ni au vote. Monsieur le 1^{er} adjoint constate que le quorum requis par la loi n'est pas atteint. La séance doit par conséquent être ajournée.

Délibération : Enveloppe de solidarité Voirie 2019

Monsieur le Maire propose les voies suivantes pour la demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité voirie 2019 :

- Chemin des Fermes
- Une partie de la rue Maréchal Ferrand,

Le Conseil municipal est d'accord pour soumettre ces projets à l'enveloppe de solidarité voirie 2019.

Délibération : Enveloppe de solidarité 2019

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour les projets suivants :

- Démolition et reconstruction du mur de soutènement du cimetière,
- Reprise de concessions au cimetière,
- Alimentation téléphonique de la salle des fêtes,
- Éclairage du WC public à côté du local des boules,
- Remplacement des projecteurs extérieurs du multiservice,
- Reprise de l'installation électrique située dans la chaufferie de l'école,
- Mise en place de thermostats à l'école pour réguler le chauffage lors des vacances scolaires et weekends.

Des devis ont été présentés. Le Conseil Municipal est d'accord pour soumettre ces projets à l'enveloppe de solidarité 2019.

Consultation de la commune pour la vente logements Loire Habitat

Nous avons reçu un courrier en date du 23/10/18 concernant la vente des logements Loire habitat situés à St Cyr de Valorges. Après discussion, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce que Loire habitat mette en vente le parc locatif. La secrétaire adressera un écrit à Loire Habitat, dans ce sens.

Projet d'ombrières

Par un courrier de la Communauté de Communes Forez-Est souhaitait connaître notre intérêt concernant l'implantation d'ombrières sur notre territoire. Une rencontre avec le SIEL a permis de détailler les modalités de poursuite des études préalables à leur implantation. Le Maire explique ces modalités au Conseil. Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à l'implantation d'une ombrière sur le parking situé route du Vernay. Une étude sera lancée en janvier 2019.

Plan filière bois

Le Département a mis en place un « Plan filière bois 2015-2020 », une aide pour la rénovation des voiries forestières dégradées. En 2019, Saint-Cyr-de-Valorges est concernée pour se prononcer. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Vœux du maire : le samedi 12 janvier 14h30 à la salle communale.
- Repas des anciens : devrait être le samedi 2 février 2019.

Clôture du Conseil Municipal.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 8 février 2019, 19h00.